

717 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
22 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, M. Fromentin, Mmes Riby, Roger, de Crémiers, MM. Colpin, Fagart et Mme Flandry, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Renard à Mme Chambon

Etait absente :

Mme Quaix

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 31

Votants 32

Délibération n° 2021/49

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville de Gien

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D.2343-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier Principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil entend, débat et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal, sauf règlement définitif par le Juge des comptes.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 7 juin 2021,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 5 juillet 2021

Pour extrait conforme
à Gien, le 8 juillet 2021

Le Maire,
Francis Cammal

